



**Zones Urbaines (U) :**  
 Uha : Secteur urbain correspondant à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat. Il correspond ordinairement au centre bourg ou au pôle d'habitat à vocation décentralisée  
 Uhb : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du centre bourg. Il correspond à un type d'urbanisation de densité moyenne, en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat  
 Uhc : Secteur urbain couvrant les formes urbaines périphériques du bourg et à proximité de Pont l'Abbé, ou dispersées sur le territoire. Il correspond à un type d'urbanisation aérée, en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat  
 Uia : Zones d'activités à caractère artisanal  
 Uic : Zones d'activités à caractère commercial  
 Uil : Zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sports, de loisirs, de camping et de caravanage

**Zones à urbaniser (AU) :**  
 1AUhb : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu  
 1AUhc : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, à faible densité, d'organisation en ordre discontinu  
 1AUia : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère artisanal ou de services, sans installations nuisantes incompatibles avec la proximité de zones d'habitat  
 1AUic : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère commercial  
 1AUil : Zone à urbaniser à court terme, à vocation d'activités à caractère de services publics ou privés, de sport et de loisirs  
 2AUh : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat  
 2AUhb : Zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activités à caractère industriel, artisanal et de services

**Zones naturelles (N) :**  
 N : Secteurs [...] équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, [...] soit de la présence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espace naturel  
 Ne : Secteur destiné aux équipements d'épuration des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales  
 Nh : Secteur constitué par des hameaux de caractère (Le Stang; Langivao)  
 Nl : Secteur à vocation d'installations et d'équipements légers de sport et de loisirs, ainsi que d'aire naturelle de camping

**Zones agricoles (A) :**  
 A : Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles  
 Aa : Secteur agricole situé à proximité du site Natura 2000 et de l'étang de saint Vio, dans lequel l'implantation d'éoliennes est interdite  
 Ad1 : Secteur de Stang ar Baco, signalant l'existence d'une ancienne décharge  
 Ad2 : Secteur de Goarem Coz, ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage détaillées sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat  
 Ad3 : Secteur à vocation de dépôt autorisé de déchets inertes (classe 3)  
 Ah : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) situé en zone agricole, dans lequel sont autorisées de nouvelles constructions et l'extension limitée des habitations existantes, soumis à conditions  
 Ai : Sous-secteur correspondant aux secteurs comprenant des activités économiques autres qu'agricoles, dans lequel la création de nouveaux bâtiments à vocation d'activités économiques autres qu'à destination d'exploitation agricole peut être autorisée

**Préscription**  
 ☆ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site  
 [Green hatched] Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme  
 [Orange hatched] Emplacement réservé  
 [Pink hatched] Périmètre de diversité et de centralité commerciale  
 [Red hatched] Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation

**Éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)**  
 [Red star] Petit patrimoine  
 [Orange star] Bâti intéressant  
 [Red star] Bâti remarquable

**Éléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)**  
 [Green circle] Arbre  
 [Green line] Haie ou talus à préserver  
 [Green square] Site naturel ou paysager à protéger  
 [Blue square] Zone humide  
**Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques au titre de l'article R.151-43 4° du code de l'urbanisme**  
 [Blue line] Cours d'eau

**Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme**  
 [Blue line] Liasion douce existante à conserver  
 [Dotted blue line] Liasion douce à créer

**Autre information**  
 [Orange square] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1  
 [Red square] Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Stockage eau potable	Commune	2178
02	Chemin piéton	Commune	2124
03	Chemin piéton	Commune	196
04	Stationnement	Commune	611
05	Stationnement et accès	Commune	318
06	Stationnement espace bâti communal	Commune	1176
07	Espace de stationnement	Commune	422
08	Création d'une voie	Commune	1223
09	Liasion douce	Commune	611
10	Terrain de football et stationnement	Commune	47726
11	Elargissement de voirie	Commune	248
12	Passage piéton	Commune	968
13	Elargissement de voirie	Commune	574
14	Stationnement paysagé	Commune	7497
15	Espace public	Commune	780
16	Basin de rétention	Commune	1294
17	Elargissement de voirie	Commune	168
18	Création d'une voie	Commune	1120
19	Création d'une voie	Commune	2017
20	Elargissement de voirie	Commune	197
21	Voie de contournement Sud du bourg	Commune	40507
22	Stationnement cheminement piéton	Commune	370
23	Elargissement de voirie	Commune	118
24	Mise en valeur de la chapelle	Commune	110



Commune de Plonéour-Lanvern  
 Département du Finistère



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Révision

**4.2- Règlement graphique**

Plan 6 sur 6

Echelle 1/5 000ème

Date de prescription	Date d'arrêt du projet de PLU	Date d'approbation du PLU
26/06/2017	24/06/2019	01/02/2022